

Révision du plan de secteur de Huy-Waremme

Inscription d'une zone d'extraction au lieu-dit Chabôfosse à Modave
Demande à introduire au Gouvernement wallon par La Carrière Chabeaufosse S.A.
(art. 42 bis du CWATUP)

1

Procédure de révision

1. Introduction du dossier de base à la commune de Modave
2. Réunion d'information du public

Objectif= permettre aux personnes intéressées:

- de soulever des points devant être examinés par l'étude d'incidences sur l'environnement, des alternatives,
- d'attirer l'attention du demandeur sur certains points

2

- Déroulement de cette réunion d'information:
 - Présentation technique du projet;
 - Présentation des compensations;
 - Séance de questions / réponses.

3

3. Avis du Conseil communal dans les 60 jours du dépôt du dossier de base
 - Si pas de réponse dans le délai: avis réputé favorable
4. Transmission du dossier au Gouvernement wallon

4

- Dans les 60 jours, le Gouvernement peut:
 - Soit adopter un avant-projet de révision du plan de secteur;
 - Soit refuser la révision;
 - Soit absence de réponse: un rappel est possible;

5

Procédure

- En cas de refus ou de deuxième absence de réponse après rappel (30 jours): la procédure s'arrête
- En cas d'adoption d'un avant-projet:
 - Le Gouvernement fixe le contenu de l'étude d'incidences sur l'environnement (ampleur et degré de précision)
 - Réalisation de l'EIE par un auteur d'études indépendant et agréé (choisi dans une liste établie par la Région wallonne)
 - Réalisation d'une étude appropriée pour répondre aux objectifs de la législation sur la protection de la nature (zones Natura 2000)

6

5. Transmission de l'EIE au Gouvernement wallon

6. Adoption provisoire d'un projet de plan

- L'administration de la Région wallonne élabore préalablement le projet et le soumet au Gouvernement wallon

7

7. Enquête publique de 45 jours

- Projet de plan et étude d'incidences consultables à la maison communale

8. Réunion de concertation du public

9. Avis du Conseil communal

10. Soumission du dossier aux instances d'avis (60 jours)

- CRAT
- CWEDD
- Autres instances si le Gouvernement le juge utile

8

11. Adoption définitive de la révision du plan de secteur

- Dans les 12 mois qui suivent l'adoption du projet de plan
- Adoption d'une déclaration environnementale

12. Publication au Moniteur belge

- Recours en annulation possible auprès du Conseil d'Etat

9

DEMANDE DE PERMIS

Permis Unique à demander reprenant (liste non exhaustive):

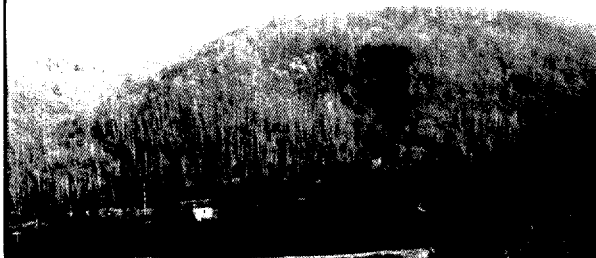
- La fosse et les installations;
- La prise d'eau souterraine;
- L'exhaure et le rejet d'eau;
- Le dépôt et l'usage d'explosifs;
- La création de nouvelles voiries avec raccordements.

10

11

12

CARRIERE DE CHABÔFOSSE



Présentation au Public à Modave

14/12/2009

Révision du plan de secteur de Huy-Waremme

Inscription d'une zone d'extraction au lieudit Chabôfosse à Modave
Demande à introduire au Gouvernement wallon par La Carrière Chabeaufosse S.A.
(art. 42 bis du CWATUP)

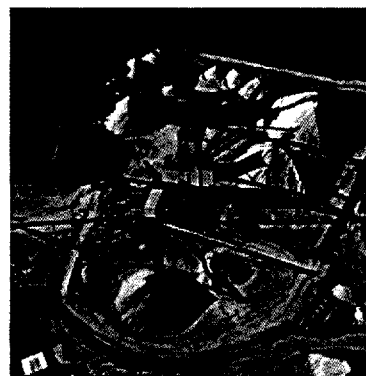
14

1) DEMANDEUR

- DEMANDEUR: La Carrière Chabeaufosse SA
- Siège social à Lanaken (actuellement) – Modave (futur)
- Actionariat:
 - 99,6% : Kuypers Kessel Beheer BV
 - 1) **Kuypers Kessel Bouwgrondstoffen BV**
Exploitation et commerce de sable, gravier et concassés
Production annuelle des 2 sablières > 1Mt
 - 2) **Kuypers Kessel Infra BV.**
Construction de routes et travaux hydrauliques
 - 3) **Kuypers Kessel Transport en Logistiek BV**
Transport et logistique
 - 0,4% : Kuypers Kessel Projectontwikkeling BV

15

Installation à KESSEL

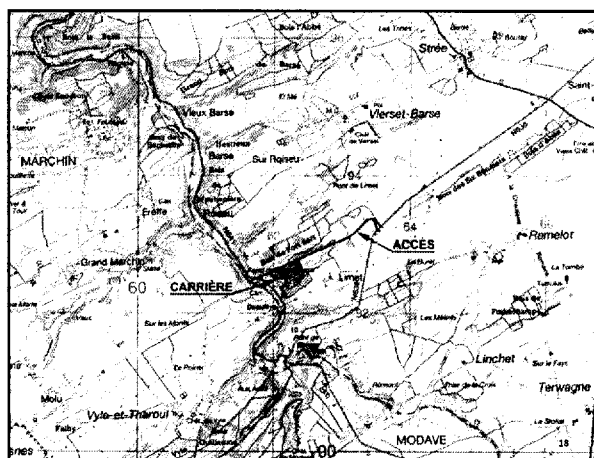


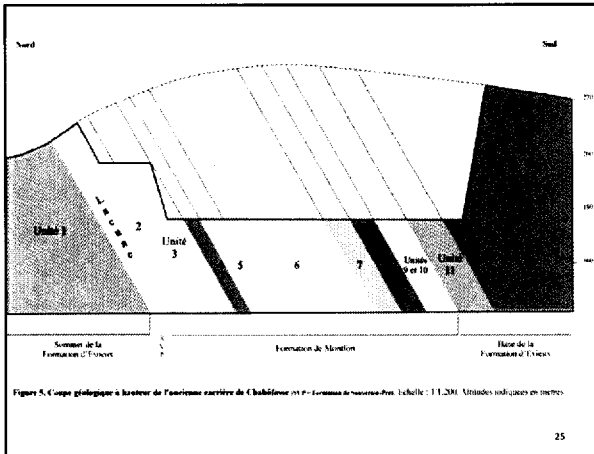
16

2) LOCALISATION DU SITE

- Carrière de Chabôfosse
Rue vallée du Hoyoux (rive droite)
À environ 1Km au Nord de Pont de Bonne
En vis-à-vis de la carrière « Bois Jean Etienne »
exploitée par la société Belmagri

17

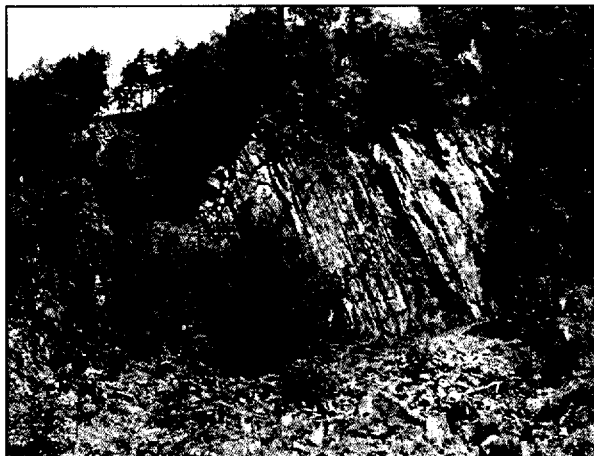




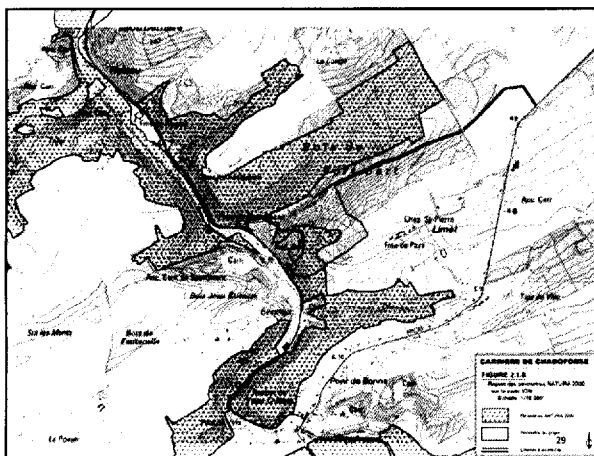
- Au Nord: Formations d'Esneux et Souverain-Pré
 - Non exploitable – trop argileux + nodules de calcaire
- Formation de Montfort (épaisseur: près de 100m)

(Gisement de grès du Famennien relativement hétérogène)

 - Quartzite, grès quartzitique à grès schisteux
 - Avec quelques niveau de dolomies gréseuses et de siltites micacées (à éliminer dans l'installation de préparation des granulats)
 - ⇒ GISEMENT EXPLOITE
- Au Sud: Formation d'Evieux
 - A la base: même faciès que la Formation de Montfort
 - ⇒ GISEMENT EXPLOITE
 - Plus haut, la qualité diminue (non exploité)



- ### 5) NATURA 2000
- Présence de périmètres Natura 2000
 - Dans les limites du projet
 - Aux alentours du projet



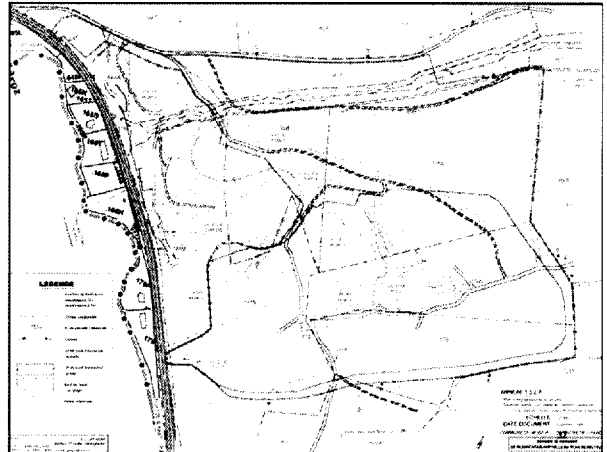
- Etude environnementale réalisée par Dr Ir Olivier Guillitte (aCREA : unité de recherche du Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège)
 - Etude du site de la carrière
 - BUT: définir l'impact du projet et son amplitude
 - Description de la faune et de la flore présente sur le site
 - Repérage des habitats avec qualification et quantification
 - Etude d'autres sites similaires dans la vallée
 - BUT: relativiser le site de Chabôfosse par rapport aux autres sites
 - Etude de différentes solutions alternatives (scénarios)
 - Définition de mesures compensatoires et atténuantes
 - Balance des impacts positifs et négatifs du projet
- ⇒ ORIENTATION DU PROJET D'EXPLOITATION
 ⇒ AVIS FAVORABLE ET CONDITIONNEL DU DNF

6) SITUATION INITIALE

- Zone d'extraction existante
 - Grand intérêt environnemental (carrière et remblais)
 - Non reprise dans le périmètre Natura 2000
- Extension en zone forestière
 - Ancienne excavation et remblai
 - En partie dans un périmètre Natura 2000
 - Intérêt environnemental moins intéressant que la zone d'extraction

=> ABANDON DE L'ANCIENNE ZONE D'EXTRACTION

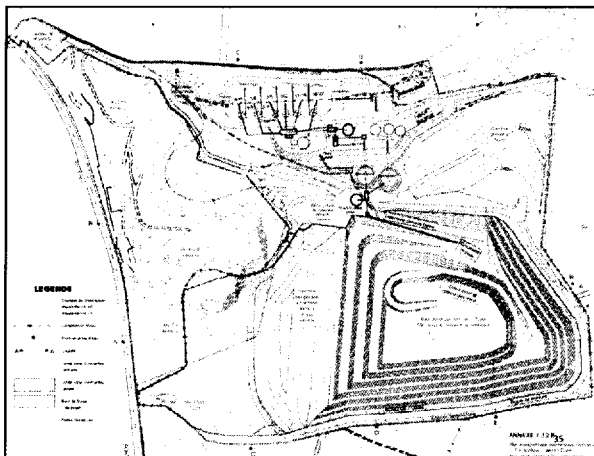
31



ABANDON DE L'ANCIENNE ZONE D'EXTRACTION

- Avantages
 - Préserver un site de grand intérêt environnemental
 - Créer une zone tampon en face de l'habitat
 - Maintien l'aspect de la vallée du Hoyoux
 - Maintien d'un couloir de migration
- Inconvénients
 - Abandon d'une partie du gisement non mis à fruit
 - Complique l'exploitation qui ne peut démarrer dans la partie basse de la carrière

33



7) EXPLOITATION

- Utilisation optimale de l'espace
 - Superficie de la nouvelle zone d'extraction: 17,4 Ha
 - Fosse d'exploitation : 9,3 Ha
 - Dépendances: 3,5 Ha
 - Utilisation de la topographie
 - Nécessite le remblayage du fond de la vallée
 - Remblais: 1,7 Ha
 - Solde: 2,9 Ha
 - Chemins
 - Zones conservées intactes

34

